

## SAME Secu'R

**OBJECTIFS :** Accompagner les mutations des entreprises en sécurisant les parcours des collaborateurs.

Informier et accompagner des chefs d'entreprises de moins de 250 salariés pour les aider à faire face à leurs obligations sur la thématique évolution professionnelle et sécurisation des parcours de leur collaborateurs. Informer et accompagner des salariés en poste ou en arrêt maladie sur leurs projets d'évolution ou mutation professionnelle.

**PUBLICS :** Chefs d'entreprises de moins de 250 salariés, salariés (**séniors et autres publics**)

<b>CONTENU ET DÉROULEMENT</b>	
<p><b>DUREE : maximum 24h</b></p> <p><b>CONTACT</b></p> <p>Liste des chargés de mission SAME SECU'R Auvergne Rhône Alpes (à télécharger sur le site)</p>	<p>Beaucoup de chefs d'entreprise voudraient proposer des formations à leurs salariés mais n'ont pas forcément le temps ni la connaissance de tous les dispositifs pour le faire. Permettre à ses équipes de se former c'est aussi leur offrir la possibilité de monter en compétences, d'évoluer et s'adapter aux évolutions de leur entreprise. C'est un très bon moyen de fidéliser ses collaborateurs.</p> <p>Le dispositif SAME SECU'R financé la Région Auvergne Rhône Alpes et cofinancé par le Fonds Social Européen, accompagne les chefs d'entreprise en leur permettant ainsi de répondre à leur obligation d'information des salariés concernant la formation.</p> <p>Il s'adresse aussi bien aux chefs d'entreprise qu'aux salariés qui peuvent contacter directement le référent SAME SECU'R de leur secteur.</p> <p><b>Modalités pédagogiques :</b></p> <p>Le référent SAME Secu'R peut organiser pour les employeurs qui le souhaitent, des réunions d'information en direction de leurs équipes afin de les informer sur tous les dispositifs de formation existants.</p> <p>Les salariés intéressés peuvent par la suite bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré par un conseiller qui leur permettra de travailler, selon la situation, un projet de développement des compétences, de sécurisation du parcours pour un maintien dans l'emploi, ou un projet professionnel, en mobilisant tous les outils à disposition.</p> <p>Le dispositif s'adresse aussi bien à des salariés en poste qu'à des personnes en longue maladie ou invalidité.</p> <p>Les bénéficiaires sont orientés par leur chef d'entreprise mais peuvent également contacter directement le référent Same Sécu'r sans que son employeur ne soit informé de la démarche.</p> <p><b>Évaluation : En fonction du projet de la personne.</b> <b>Aboutissement du projet professionnel (Accès à la formation, à la création d'entreprise, à un changement de poste en interne ou externe,...etc)</b></p>

--	--